

TOURNOI DE SALIGNY

2 & 3 mars 2019

Tableaux : simple Homme, simple Dame, double Mixte, double Homme, double Dame

Séries : NC à R

N° d'autorisation : 1800933

Nombre de terrains : 7 terrains + 2 réservés pour l'échauffement

Inscriptions : un tableau 13€, deux tableaux 18€

Date limite des inscriptions : samedi 16 février 2019

Tirage au sort et constitution des tableaux : samedi 23 février 2019

Juge Arbitre : **Jérémy BRIOT**

GEO référent : **Yann BOUCAUT (06 60 80 62 95)**

Volants officiels (en vente sur place) : **BABOLAT CUP** pour les NC, **OLIVER Apex 85** pour les classés

Horaires samedi : 8h pointage des joueurs / 8h30 début des matchs / 21h30 fin des matchs

Horaires dimanche : 8h pointage des joueurs / 8h30 début des matchs / 18h00 fin des matchs

Récompenses : lots

Bar et restauration sur place

Stand de vente et cordage « +2 Bad »

INSCRIPTIONS PAR COURRIER à renvoyer avec règlement par chèque à l'ordre du SVB avant le 16 février 2019 à :

Yann BOUCAUT
2 Impasse des Emeraudes
Saligny
85170 Bellevigny

Email : tournoisaligny85@gmail.com



Règlement particulier du tournoi

- 1 - Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés FFBaD pour la saison 2018-2019 et classés de NC à R, à partir de la catégorie **minime à vétéran 1** (En raison de la tenue du championnat régional JM Gasnot à Pornichet le même week-end, les vétérans 2 et + de la région ne seront pas admis au tournoi de Saligny). Il se déroulera selon les règles (BWF et FFBAD) en vigueur au moment du tournoi complété par le présent règlement particulier. Il est en cours d'autorisation sous le numéro 1800933.
- 2 - Le Juge Arbitre du tournoi est Jérémy BRIOT. Les décisions du Juge arbitre sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements
- 3 - Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, être en possession de sa licence 2018/2019 le jour du tournoi et ne devra pas faire l'objet d'une suspension.
- 4 - La compétition se déroulera en poule unique (de 3 à 5) ou en poules de 3 ou 4 avec deux sortants, suivis des phases finales en élimination directe. Les tableaux simples et mixtes se joueront intégralement le samedi et les doubles se joueront le dimanche. La combinaison simple et mixte est interdite pour toutes les séries.
- 5 - Les tableaux seront constitués, sous réserve de modifications, en prenant en compte la cote (CPPH) des joueurs et/ou paires à la date du tirage au sort. Les têtes de séries seront déterminées en fonction des côtes (CPPH) à la date du tirage au sort fixé le **23 février 2019**.
- 6 - Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Les paires qui auront un trop gros écart de côte entre chaque participant ne seront donc pas acceptées.
- 7 - La date limite d'inscription est fixée au **16 février 2019** (cachet de la Poste faisant foi). Les droits d'engagements sont de **13 €** pour un tableau, **18€** pour 2 tableaux. Les inscriptions se font exclusivement par courrier avec un chèque joint à l'ordre du SVB. **Aucune inscription ne sera possible par mail** ou par téléphone. Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation, en accord avec le JA, se réserve le droit :
 - de limiter les inscriptions par tableau et par séries selon l'ordre d'arrivée ;
 - de clore les inscriptions dès que le nombre maximum de joueurs sera atteint ;
 - d'annuler une catégorie faute de participants suffisants
- 8 - Les joueurs seront convoqués 1h (45 minutes pour les premiers tours) avant l'heure théorique de leur premier match.
Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
- 9 - Une convocation sera adressée par mail aux responsables des inscriptions quelques jours avant la date du tournoi. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi au **06 60 80 62 95**.
- 10 - Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le juge arbitre.
- 11 - Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au juge arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié pour la journée en cours, à l'appel de son match.

12 - Le temps de préparation sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir de la fin de l'annonce du match énoncé par la table de marque. Ce temps comprend le test des volants, la mise en tenue et l'échauffement des joueurs. Le temps de repos entre 2 matchs est de minimum 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

13 - Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.

14- Les volants seront à la charge des clubs ou des joueurs participants. Le volant utilisé en cas de désaccord sera le **OLIVER Apex 85** pour les classés, et le **BABOLAT Cup** pour les NC. Ces volants seront en vente dans la salle le jour du tournoi.

15 - Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

16 - Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs entraîneurs (2 maximum par équipe ou joueur), les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge arbitre.

17 - Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (**23 février 2019**) devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives en recommandé avec A.R à la Ligue des Pays de Loire de Badminton (101, Rue Dupetit-Thouars 49000 Angers). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.

18 - L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

19 - Seul le représentant du club inscrit sur la feuille d'inscription est autorisé à poser une réclamation auprès du juge arbitre.

20 - Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.

21 - Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.



TOURNOI DE SALIGNY – 2 & 3 mars 2019

NC à R

CLUB : SIGLE : DEPARTEMENT :
 RESPONSABLE : TEL : MAIL :@.....
 ADRESSE : CODE POSTAL : VILLE :

PRECISER DANS QUELLE SERIE VOUS SOUHAITEZ VOUS INSCRIRE (ET NON VOTRE CLASSEMENT) : DÉCOUPAGE POSSIBLE NC-P11 / P10-D9 / D8-D7 / R6-R5 / R4

Nom	Prénom	Sexe	N° Licence	Simple	Mixte	Nom du partenaire + club	Double	Nom du partenaire + club	Prix 11€ ou 16€
TOTAL :									

A renvoyer à : Yann BOUCAUT – 2 Impasse des Emeraudes – Saligny – 85170 BELLEVIGNY
 Chèque à l'ordre du SVB / Date limite : **16 février 2019 (cachet de la Poste faisant foi)**